

Le budget du CCAS de Chaville

Retrouvez dans cette rubrique tous les chiffres du budget du Centre communal d'action sociale de Chaville (CCAS).



Le budget primitif

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles du CCAS. Il comporte 2 sections : la section de fonctionnement (gestion courante des services) et la section d'investissement (programmes d'investissement nouveaux ou en cours). Chaque section doit être présentée à l'équilibre, les dépenses égalant les recettes.

BUDGET PRIMITIF 2020



- > [Informations générales : informations statistiques, fiscales et financières](#)
- > [Présentation générale du budget](#)
- > [Présentation générale du budget par chapitre : investissement](#)
- > [Présentation générale du budget par chapitre : fonctionnement](#)

BUDGET PRIMITIF 2019



- > [Informations générales : informations statistiques, fiscales et financières](#)
- > [Présentation générale du budget](#)
- > [Présentation générale du budget par chapitre : investissement](#)

- > [Présentation générale du budget par chapitre : fonctionnement](#)

BUDGET PRIMITIF 2018



- > [Informations générales : informations statistiques, fiscales et financières](#)
- > [Présentation générale du budget](#)
- > [Présentation générale du budget par chapitre : investissement](#)
- > [Présentation générale du budget par chapitre : fonctionnement](#)

BUDGET PRIMITIF 2017



- > [Informations générales : informations statistiques, fiscales et financières](#)
- > [Présentation générale du budget par chapitre : investissement](#)
- > [Présentation générale du budget par chapitre : fonctionnement](#)

BUDGET PRIMITIF 2016



- > [Informations générales : informations statistiques, fiscales et financières](#)
- > [Présentation générale du budget par chapitre : investissement](#)
- > [Présentation générale du budget par chapitre : fonctionnement](#)

BUDGET PRIMITIF 2015



- > [Informations générales : informations statistiques, fiscales et financières](#)
- > [Présentation générale du budget par chapitre : investissement](#)
- > [Présentation générale du budget par chapitre : fonctionnement](#)

Le compte administratif

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget. Il se présente de la même manière que le budget primitif.

Il doit être approuvé par le Conseil municipal avant le 30 juin de l'année N+1. Il doit être en concordance avec l'arrêté des comptes du comptable public assignataire de la commune (compte de gestion).

COMPTE ADMINISTRATIF 2019



- > [Maquette](#)

COMPTE ADMINISTRATIF 2018



- > [Informations générales : informations statistiques, fiscales et financières](#)
- > [Présentation générale du compte administratif](#)
- > [Présentation générale du compte administratif par chapitre : investissement](#)
- > [Présentation générale du compte administratif par chapitre : fonctionnement](#)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017



- > [Présentation générale du compte administratif](#)
- > [Présentation générale du compte administratif par chapitre : investissement](#)
- > [Présentation générale du compte administratif par chapitre : fonctionnement](#)

COMPTE ADMINISTRATIF 2016



- > [Informations générales : informations statistiques, fiscales et financières](#)
- > [Présentation générale du compte administratif par chapitre : investissement](#)
- > [Présentation générale du compte administratif par chapitre : fonctionnement](#)

COMPTE ADMINISTRATIF 2015



- > Informations générales : informations statistiques, fiscales et financières
- > Présentation générale du compte administratif par chapitre : investissement
- > Présentation générale du compte administratif par chapitre : fonctionnement



VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS